



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mouvement des agents pénitentiaires

Question au Gouvernement n° 1487

[Texte de la question](#)

MOUVEMENT DES AGENTS PÉNITENTIAIRES

Mme la présidente . La parole est à M. Laurent Croizier.

M. Laurent Croizier . Nous avons dans cet hémicycle un devoir de vérité sur l'état de nos institutions. Avec plus de 87 000 personnes détenues pour un peu plus de 63 000 places opérationnelles, la réalité de nos prisons est un défi pour notre République.

La représentation nationale ne s'y trompe pas : la sécurité de ceux qui servent l'État et la dignité de ceux qui sont incarcérés sont indissociables. La surpopulation et l'indignité carcérale sont non seulement le terreau direct des violences qui frappent nos agents pénitentiaires mais elles alimentent tragiquement la récurrence. Dans de telles conditions, la détention ne réinsère pas ; elle prépare les drames de demain.

Lundi matin, je me suis rendu à la maison d'arrêt de Besançon afin d'apporter mon soutien aux surveillants pénitentiaires. Les chiffres sont accablants. L'établissement compte 461 détenus pour 273 places. Le bâtiment des détenus condamnés est dans un état déplorable. Cela suffit à illustrer l'état de saturation du système carcéral, où se conjuguent surpopulation, conditions de détention indignes et sous-effectif des surveillants.

Monsieur le garde des sceaux, nous saluons le pragmatisme dont vous avez fait preuve face à cette urgence en déployant, comme à Mayotte, des places de prison modulaires. Toutefois, l'incarcération ne peut pas être notre seule arme. La réponse pénale doit impérativement devenir multiple pour soulager nos maisons d'arrêt et nos agents pénitentiaires.

Les surveillants en grève nous alertent sur leurs conditions de travail et sur la véritable crise des vocations que connaît leur profession. Quelles mesures structurelles comptez-vous engager pour rendre enfin attractif le métier de surveillant et pour garantir que la prison redevienne cet espace où la privation de liberté ne s'accompagne jamais de la privation de dignité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR. – Mmes Justine Gruet et Christine Pirès Beaune applaudissent également.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Laurent Panifoux, *ministre délégué chargé des relations avec le Parlement* . Je vous prie de bien vouloir excuser le garde des sceaux, retenu, qui a déjà pu s'exprimer sur ce sujet en répondant hier à la question que lui a adressée votre collègue Didier Le Gac. Il me demande de vous faire part des éléments suivants.

L'administration pénitentiaire est la troisième force de sécurité intérieure du pays. Elle compte plus de 45 000 hommes et femmes mobilisés au quotidien dans les prisons. Ces personnels de surveillance, ces personnels d'insertion et de probation, ces personnels administratifs, techniques et de direction font un travail difficile au service de la sécurité des Français, mais aussi pour garantir à nos détenus des conditions de

détention dignes. Je tiens à saluer ici leur engagement. Ils sont confrontés chaque jour à des situations humaines difficiles, qui les mettent parfois en danger.

Vous avez raison : la surpopulation carcérale est un fléau pour notre pays. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Elle affecte les conditions de travail des agents et les conditions de vie des détenus.

Plusieurs leviers sont mobilisés pour améliorer les conditions de travail des surveillants pénitentiaires. D'abord, le recrutement : 1 000 postes ont été créés dans l'administration pénitentiaire grâce à la loi de finances pour 2026 que vous avez adoptée. Ensuite, la création de nouvelles places de prison : le garde des sceaux a lancé un plan de construction de 3 000 places, d'ici 2028, pour des prisons dites « modulaires ». L'objectif est de construire trois fois plus vite et pour deux fois moins cher, afin de gagner en efficacité. Une première phase a déjà commencé : sur les dix-sept sites retenus l'an dernier, le premier, situé à Troyes, verra sa première pierre posée à l'automne et sera en voie d'achèvement d'ici la fin de l'année.

Ces avancées ne sont pas une fin en soi. Soyez assuré que le garde des sceaux reste très attentif et pleinement mobilisé. Il travaille à améliorer les conditions de travail des agents pénitentiaires mais aussi à renforcer l'attractivité de ces métiers. Il reste également en lien avec les organisations syndicales représentatives des agents. *(Mme Justine Gruet applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. Laurent Croizier](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1487

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 avril 2026